

DÉLIBÉRATION N°DL20250068 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU MARDI 15 AVRIL 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 04/04/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 29 présents, 10 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h40) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO (à compter de 18h50) ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI (jusqu'à 23h28) ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU (de 18h47 à 23h15) ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à compter de 19h46) ; M. Romain PIPIER (de 18h48 à 23h40) ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT (jusqu'à 00h30) ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h22) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL ;

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à compter de 23h40)
M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE
M. Francis NGOH NGANDO a donné procuration à Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 18h50)
Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à compter de 23h28)
Mme Dudu TOPALOGU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h47, et à compter de 23h15)
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h46)
M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER (jusqu'à 18h48 et à compter de 23h40)
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY
Mme Juliette BOULLIAT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à compter de 00h30)
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX (à compter de 00h22)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN TERRAIN SITUÉ RUE DU QUARTIER DUFORT

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

La commune a été sollicitée par Monsieur et Madame Said AOUCHICHE dans le cadre d'une régularisation qu'ils souhaitent effectuer.

En effet, afin d'accéder à leur porte d'entrée située 10 rue du Quartier Dufort, parcelle BX 51, Monsieur et Madame AOUCHICHE ont procédé à la construction d'un escalier empiétant d'environ 10 m² sur le domaine public.

Les formalités réglementaires à effectuer pour réaliser ces travaux ont été accomplies par les époux AOUCHICHE.

La désaffectation matérielle de ce terrain est d'ores et déjà avérée via l'escalier existant. Le terrain n'est de fait plus affecté à l'usage direct du public.

Monsieur et Madame AOUCHICHE souhaitent acquérir ce terrain d'environ 10 m².

Les biens relevant du domaine public d'une commune sont inaliénables. Pour procéder à leur vente, ils doivent être sortis du domaine public communal. Ce déclassement du domaine public est conditionné :

- par une désaffectation matérielle du bien,
- par une décision administrative, en l'espèce, une délibération constatant une désaffectation et portant déclassement du bien.

Le bien ainsi désaffecté et déclassé, appartiendra au domaine privé de la commune et sera aliénable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 abstentions

Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **de constater** la désaffectation à l'usage du public de la parcelle non cadastrée d'environ 10 m² constituant l'escalier d'accès à la propriété du 10, rue Quartier Dufort,
- **de prononcer** le déclassement de ce bien à extraire du domaine public de la commune,
- **de décider** de son incorporation au domaine privé communal.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 16/04/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne